



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2025\_0035

## SALLE COMMUNALE SISE 130 RUE DE VARSOVIE A TOURCOING

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CENTRE CHORÉGRAPHIQUE D'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE (C.C.E.D.)

#### Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DFCPAJI\_AR2024\_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 130 rue de Varsovie n°2019.010 au profit de l'association Centre Chorégraphique d'Enseignement de la Danse (C.C.E.D.) de Tourcoing est arrivée à son terme le 31 septembre 2022 ;

Considérant la volonté de l'association de renouveler la convention d'occupation pour la tenue de son activité de danse ;

### DECIDONS

**ARTICLE 1 :** De signer une nouvelle convention avec l'Association Centre Chorégraphique d'Enseignement de la Danse (C.C.E.D.) faisant élection de domicile au 7 rue Haute à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle danse d'une superficie de 130 m² et les parties communes pour y accéder d'une superficie respective de 30 m² et 37 m² sises 130 rue de Varsovie à Tourcoing où l'association Centre Chorégraphique d'Enseignement de la Danse (C.C.E.D.) pourra y maintenir son activité de danse.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Téléréferrals citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 10 FEV. 2025

Pour le Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint Délégué aux Affaires  
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : 10 FEV. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 10 FEV. 2025

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2025\_035 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/02/2025

Objet : Mise à disposition 130 rue de Varsovie - CCED

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 10/02/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2025\_0035 - Mise \_ disposition 130 rue de Varsovie - CCED.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250210-DAJI\_D2025\_035-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/02/2025

